

**SESSION PLENIERE DU 18 OCTOBRE 2017****FEMMES – HOMMES. ENTRE INERTIES ET AVANCEES. QUELS LEVIERS POUR UNE EGALITE REELLE ?**

L'étude du CESER a donné lieu à de nombreuses auditions, dont celle d'une représentante de la CGT. Elle émet un grand nombre de préconisations dans lesquelles se reconnaît globalement la CGT.

La CGT regrette que le Conseil Régional n'ait pas pris la peine de se déplacer ou de se faire représenter lors de sa présentation en session.

Le vote de cette étude coïncide avec la présentation par la Région de son rapport annuel sur l'égalité femmes/hommes qui a donné lieu à un avis spécifique du CESER. Voir la lettre du groupe CGT au CESER n° 117.

La CGT a voté le rapport du CESER.

**CE QUE DIT LE RAPPORT DU CESER**

(téléchargeable dans son intégralité sur [www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr))

Le rapport rappelle que l'égalité réelle entre les femmes et les hommes n'est toujours pas réalisée.

Basé sur de nombreuses auditions, notamment d'associations de défense des droits des femmes, d'acteurs et d'actrices du monde économique, politique, éducatif, ou sportif, il dresse un portrait d'actions menées dans ces secteurs et propose un certain nombre de préconisations, très diversifiées, notamment :

**Préconisations générales**

- ⇒ Mener des grandes campagnes de communication au niveau national.
- ⇒ Interdire la sexualisation des enfants dans les médias.
- ⇒ Encourager la possibilité de la mixité des loisirs dès la petite enfance.
- ⇒ Encourager les actions menées au niveau de l'Éducation Nationale, dans les programmes et dans les formations de la communauté éducative.
- ⇒ Continuer à légiférer et à contrôler contre le sexisme, les discriminations et favoriser le respect de l'égalité, notamment des salaires et des déroulés de carrières, dans le monde du travail.
- ⇒ Garantir une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.
- ⇒ Revoir les modes de scrutin pour permettre la parité dans toutes les institutions représentatives de la République.

**Préconisations pour le Conseil Régional**

- ⇒ Organiser une journée régionale de sensibilisation à la mixité et au respect filles/garçons et femmes/hommes dans les lycées et les CFA.
- ⇒ Instaurer des critères obligatoires pour conditionner les aides et les appels d'offre de la Région.

- ⇒ Aider les structures sportives à se doter d'équipements mixtes.
- ⇒ Généraliser l'usage des statistiques sexuées pour mieux évaluer l'impact des politiques régionales (exemples : le sport, la culture...).
- ⇒ Soutenir les intercommunalités à la mise en place de structures de garde d'enfants.
- ⇒ Aider les communes à réfléchir à l'aménagement de l'espace public pour en faciliter l'accès à tou-te-s.
- ⇒ Modifier la représentation des métiers.
- ⇒ Généraliser le langage épïcène dans les documents administratifs.
- ⇒ Former les professionnel-le-s en contact avec les enfants et les jeunes à l'importance de la prise en compte de la mixité dans l'exercice de leur métier.
- ⇒ Soutenir, par des aides, les associations qui agissent pour les droits des femmes.
- ⇒ Sensibiliser les personnels de la Région à l'égalité entre les femmes et les hommes.

### **Des préconisations pour le CESER**

- ⇒ Généraliser la parité dans toutes les structures et groupes de travail du CESER, y compris l'accès aux responsabilités et aux représentations.
- ⇒ Appliquer les préconisations du HCE pour une communication sans stéréotype de sexe dans les productions du CESER.
- ⇒ Poursuivre les réflexions du CESER suite à cette étude sur : la place des femmes dans l'espace public, les violences faites aux femmes, ...

### **CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE CATHERINE PARIS**

La CGT axera son intervention sur le travail.

Comme le notait Hubertine AUCLERT, militante féministe, « ceux qui nient notre égalité dans le présent la nieront dans le futur ».

L'égalité professionnelle recouvre trois enjeux : un impératif démocratique, une exigence sociétale et une nécessité économique.

**Les progrès considérables accomplis en matière d'égalité ne sont pas dus au hasard** mais sont directement liés aux mobilisations sociales et aux luttes des femmes. L'égalité entre les femmes et les hommes n'est donc pas « naturelle » et est trop souvent considérée comme acquise. **Dès que la mobilisation ou le rapport de forces faiblissent les conquêtes peuvent être remises en cause**, comme par exemple en matière d'accès à l'IVG.

Les femmes représentent presque la moitié du salariat, mais elles constituent la plus grande partie des bas salaires : 80 % sont au SMIC et précaires. Elles représentent 60 % des emplois non qualifiés, 80 % sont à temps partiel et sont exercés par des femmes. 57 % sont bénéficiaires du RSA. Elles sont concentrées dans 12 filières professionnelles sur 87 (alors que les 12 filières « masculines » ne regroupent que 35 % des hommes). **Dans les Pays de la Loire, les femmes sont payées 26 % de moins que les hommes** et ces écarts augmentent avec l'âge. Il y a plus de femmes sur le marché du travail avec des conditions plus précaires, notamment pour les plus jeunes.

Le monde du travail est structuré par des rapports sociaux de classe et de sexe qui sont en interaction.

La question de la place des femmes, de leur implication et de leur prise de responsabilité à tous les niveaux d'une organisation, ou de la société est donc une question centrale.

**Les femmes sont très souvent cantonnées dans les emplois les moins qualifiés** ; elles se heurtent au fameux « plafond de verre » alors même qu'elles sont plus diplômées que les hommes. Cette division s'appuie sur une idéologie naturalisante : les femmes occupent des métiers qui renverraient à leurs fonctions « naturelles » de mères et épouses. Sortir du « sexisme ordinaire » où les individus sont constamment assignés à leur sexe, c'est émanciper les femmes comme les hommes : si elles sont cantonnées à subir la domination, ils subissent aussi « une injonction » à la virilité.

**À cette inégalité au travail, s'ajoute l'inégalité dans la vie personnelle**, du fait de l'inégale répartition des responsabilités familiales, des violences ou encore des stéréotypes. Les stéréotypes de genre sont confortés dès la naissance par l'éducation, la publicité ou encore les médias. Les comportements sexistes ne sont donc pas toujours conscients et peuvent être portés aussi bien par des femmes que par des hommes.

La CGT se félicite des avancées en matière de lutte contre les inégalités et rejoint le rapport sur la **préconisation des statistiques sexuées** périodiques dans les entreprises ou administrations. Il faut parvenir à une juste représentativité des femmes à tous les niveaux de prises de décisions.

La CGT souligne également la **nécessité d'un soutien pérenne aux associations de défense des femmes**, les procédures d'appels d'offre étant souvent chronophage et n'apportant pas la stabilité nécessaire à un travail de fond. **Ce soutien ne doit pas être remis en cause par des postures moralisantes motivées par les prises de position de telle ou telle association**, mais prendre en compte le travail qu'elles réalisent.

La CGT partage globalement les préconisations du rapport sur le fonctionnement du CESER, notamment le respect des normes d'écriture qui devront désormais s'appliquer, mais elle considère qu'une marge de liberté doit être laissée aux Conseillères et Conseillers dans l'inscription aux Commissions. La parité doit être respectée dans les groupes, mais **les contraintes imposées aux organisations doivent aller de pair avec des droits accordés à tou-te-s les salarié-e-s, du secteur public comme du secteur privé, pour exercer leurs responsabilités au CESER**. La CGT doute par ailleurs de la faisabilité de la généralisation des binômes mixtes de rapporteur/rapporteure.

La CGT remercie le chargé d'étude et la rapporteure pour le travail accompli qui ouvre la porte à d'autres sujets et votera le rapport.

## **QUELQUES EXPRESSIONS EN SESSION**

### **CFDT**

Insiste pour que la Région soit attentive dans les Programmes d'Actions Educatifs.

### **CCIR, Medef, CPME**

Les 30 propositions du CESER ne constituent pas un catalogue à la Prévert, mais plutôt ce qui reste à faire.

### **CRAJEP (Education Populaire)**

Il aurait été judicieux de s'appuyer sur les travaux du CESE.

Le rapport peut donner l'impression que les volontés individuelles peuvent suffire à solutionner.

### **U2P (professions libérales et artisanat)**

Physiologiquement, génétiquement, les femmes sont plus enclines à s'occuper des enfants.

### **Benoit CAILLIAU, Président du CESER**

L'écriture du rapport a le mérite de ne pas opposer les uns aux autres.

***VOTES : L'étude a été adoptée par 84 voix pour et 4 abstentions.***

Conseillère et Conseiller CGT ayant travaillé sur l'étude du CESER : Catherine PARIS, Yvic KERGROAC'H.